



Proposition de révision du processus de validation du règlement des défraiements

Contexte

Historiquement, le règlement des défraiements était adopté par le Comité (cf. règlement des défraiements de 2008). Bien que ce ne soit requis ni par la Loi, ni par les statuts de Swiss Tchoukball, le choix a été fait, dans les années 2013, de faire valider ce règlement par l'Assemblée des délégués.

Proposition

Pour pouvoir répondre de manière plus efficiente aux objectifs fixés contractuellement par Swiss Olympic, le Comité exécutif propose de revenir à une adoption du règlement des défraiements par ses soins, étant entendu que l'Assemblée des délégués le valide de facto en validant le budget et les comptes annuels de Swiss Tchoukball.

À titre d'information, vous trouverez-ci après le projet de révision du règlement des défraiements 2021 qui prévoit une augmentation des défraiements des chefs de cours Swiss Tchoukball ainsi que des entraîneurs du Cadre national. En attendant la classification Swiss Olympic et les capacités financières y afférant, une phase de transition a été prévue pour ces derniers avec signature de contrats de bénévolat et calcul d'un forfait de défraiements en fonction des catégories et des activités des équipes.



Règlement des défraiements

Base

Compte tenu de la modeste capacité financière de Swiss Tchoukball, les bénévoles ne sont pas défrayés. Cependant, vu la charge de travail importante que représentent certaines tâches et dans l'impossibilité de calculer précisément les frais qu'elles peuvent engendrer (téléphone, déplacements, etc.), il a été prévu de défrayer les fonctions les plus lourdes comme suit.

Membre du comité :	CHF 300.-/an
Commission :	Remboursement des notes de frais dans la limite du budget alloué
Webmaster :	CHF 100.-/an
Comptable :	CHF 200.-/an

Arbitrage

Les défraiements des arbitres sont versés 2 fois par an.

Pour les matchs arbitrés de juillet à décembre, un versement est effectué début janvier, si le montant du défraiement total est supérieur à CHF 50.-.

Pour tous les matchs de la saison non encore défrayés, les défraiements sont versés début juillet.

Arbitre de ligue A du championnat :	CHF 30.-/match
Arbitre de ligue B du championnat :	CHF 30.-/match

Cours

Enseignant cours Swiss Tchoukball :	CHF 200.-/cours
-------------------------------------	-----------------

Entraîneurs des équipes nationales

Le défraiement des entraîneurs a été calculé sur la base de 10 entraînements, d'une participation aux Tchoukball Geneva Indoors et d'un camp d'un week-end par saison.

L'entraîneur-joueur perçoit 50% des montants spécifiés ci-dessous.

Forfait des défraiements pour les entraîneurs catégorie *Adultes*

	<i>Par unité</i>	Entraînement (4h)	Geneva Indoors (3 jours)	Camp (2 jours)
Repas	<i>CHF 20.-</i>	CHF 20.-	CHF 180.-	CHF 80.-
Nuitée	<i>CHF 30.-</i>	CHF 0.-	CHF 60.-	CHF 30.-
Déplacement	<i>CHF 30.-</i>	CHF 30.-	CHF 30.-	CHF 30.-
Sous-totaux		CHF 50.-	CHF 270.-	CHF 140.-
Sous-totaux par saison		CHF 500.-	CHF 270.-	CHF 140.-
Total par saison		CHF 910.-		

Forfait des défraiements pour les entraîneurs catégorie *M18 et M15*

	<i>Par unité</i>	Entraînement (4h)	Geneva Indoors (3 jours)	Camp (2 jours)
Repas	<i>CHF 20.-</i>	CHF 0.-	CHF 180.-	CHF 80.-
Nuitée	<i>CHF 30.-</i>	CHF 0.-	CHF 60.-	CHF 30.-
Déplacement	<i>CHF 30.-</i>	CHF 30.-	CHF 30.-	CHF 30.-
Sous-totaux		CHF 30.-	CHF 270.-	CHF 140.-
Sous-totaux par saison		CHF 300.-	CHF 270.-	CHF 140.-
Total par saison		CHF 710.-		

Approuvé par le Comité exécutif pour une entrée en vigueur le 23 juin 2021
sous réserve d'acceptation de la *Proposition de révision du processus de validation du règlement des défraiements* par l'Assemblée des délégués.